

Distr.  
GENERALE

TD/B/GSP/NZ/12  
27 août 1993

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT

SYSTEME GENERALISE DE PREFERENCES

Schéma de la Nouvelle-Zélande

Modification

Le secrétariat de la CNUCED a reçu de la mission permanente de la Nouvelle-Zélande la communication ci-après concernant les modifications apportées à la liste des pays bénéficiaires du schéma de préférences de la Nouvelle-Zélande :

"A compter du 1er août 1993, la République tchèque et la République slovaque ont été admises au bénéfice du schéma, à la place de l'ancienne République fédérative tchèque et slovaque.

Egalement à compter du 1er août 1993, le Cambodge, les Etats fédérés de Micronésie, le Mozambique, Myanmar, les Iles Salomon, le Zaïre et la Zambie ont été ajoutés à la liste des pays les moins avancés aux fins du schéma."

-----

GE.93-53161 (F)